# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2006

### DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS DANS LA SOCIÉTE DE L'INFORMATION - (n° 1206)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° 398

présenté par M. Vanneste

\_\_\_\_\_

à l'amendement n° 150 (2ème rect.) de M. Mariani  $\overline{\phantom{a}}$ 

#### APRÈS L'ARTICLE 12

(Art. L. 335-2-1 du code de la propriété intellectuelle)

Au début du  $1^\circ$  de cet article, avant les mots : « mettre à la disposition », substituer au mot :

« De »

les mots:

« D'éditer, de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet d'apporter une précision rédactionnelle à l'article L. 335-2-1 du code de la propriété intellectuelle.